



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 9 juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 9 juin 2020, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers. Est absente, la conseillère Lucie De Bons.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement.

\_\_\_\_\_

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 233-09-06-20

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 234-09-06-20

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 25 MAI ET 1ER JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020 et des séances extraordinaires du 25 mai 2020 et du 1<sup>er</sup> juin 2020 tels que rédigés par la greffière et le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 235-09-06-20

### DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE ENTRE LE 19 MAI ET LE 3 JUIN CONCERNANT LE RÈGLEMENT SH-643

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat concernant la procédure de demandes écrites tenant lieu de registre tenue du 19 mai 2020 au 3 juin 2020 relativement au règlement SH-643 décrétant un emprunt et une dépense de 225 000 \$ pour l'aménagement d'un parc ainsi que le remplacement et la réparation des modules, surfaces de jeux et du mobilier dans les parcs municipaux; et en vertu de l'article 554 de la susdite loi, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

D 236-09-06-20

### DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, au cours du mois dernier, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

D 237-09-06-20

### DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020 en vertu de la délégation à certains fonctionnaires, du pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats, prévue au Règlement général SH-1.

R 238-09-06-20

### APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - NOUVEL ORGANIGRAMME - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du nouveau schéma de couverture de risques et l'entente de principe intervenue entre la Ville et l'Association des pompiers et pompières du Shawinigan relative au renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'une modification de la structure organisationnelle du Service de la sécurité incendie est requise afin de tenir compte des dispositions du nouveau schéma;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 1<sup>er</sup> juin 2020, relativement au nouvel organigramme du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 239-09-06-20

### **NOMINATION - CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du nouveau schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service de la sécurité incendie afin de tenir compte des dispositions du nouveau schéma et prévoyant la création de 4 postes de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT le processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault

Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil nomme monsieur Étienne Bureau-Vallerand à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, le tout selon les conditions prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente. La date d'entrée en fonction est le 5 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 240-09-06-20

### **NOMINATION - CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du nouveau schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service de la sécurité incendie afin de tenir compte des dispositions du nouveau schéma et prévoyant la création de 4 postes de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT le processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault

Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil nomme monsieur Luc Gélinas à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, le tout selon les conditions prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente. La date d'entrée en fonction est le 5 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 241-09-06-20

### **NOMINATION - CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du nouveau schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service de la sécurité incendie afin de tenir compte des dispositions du nouveau schéma et prévoyant la création de 4 postes de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT le processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault

Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil nomme monsieur Stéphane Lebrun à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, le tout selon les conditions prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente. La date d'entrée en fonction est le 5 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 242-09-06-20

### **NOMINATION - CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du nouveau schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service de la sécurité incendie afin de tenir compte des dispositions du nouveau schéma et prévoyant la création de 4 postes de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT le processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil nomme monsieur Denis R. Daneault à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, le tout selon les conditions prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente. La date d'entrée en fonction est le 5 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 243-09-06-20

### **NOMINATION - CAPITAINE AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil nomme monsieur Samuel St-Onge à titre de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie, le tout selon les conditions prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente. La date d'entrée en fonction est le 5 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 244-09-06-20

### **CONTRAT - NETTOYAGE SUR APPEL DES POSTES DE POMPAGES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de nettoyage sur appel des postes de pompages d'eaux usées et autres infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage sur appel des postes de pompages d'eaux usées et autres infrastructures au plus bas soumissionnaire conforme, soit **AmNor Industries inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 245-09-06-20

### CONTRAT - FOURNITURE, INSTALLATION ET AGRANDISSEMENT DE DÔMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de deux dômes et l'agrandissement d'un dôme existant sur le site de l'atelier municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'installation de deux dômes et l'agrandissement d'un dôme existant au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Les Industries Harnois inc.**, pour un montant de 282 399 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée comme suit :

- 210 240 \$ par le règlement d'emprunt SH-633;
- 72 159 \$ à même le fonds de roulement.

Que le Conseil décrète un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'un montant de 94 860 \$, taxes nettes incluses, afin de contribuer aux dépenses reliées à la fourniture et l'installation de deux dômes et l'agrandissement d'un dôme existant, prévues au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2020.

Que cette dépense soit remboursée sur une période de dix (10) ans à compter de l'exercice financier 2021.

Que le Conseil autorise le trésorier à n'affecter que la somme utilisée pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 246-09-06-20

### CONTRAT - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE REGARDS PAR PROJECTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réhabilitation de regards par projection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel

Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de réhabilitation de regards par projection au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Soleno Service inc.**, pour un montant de 113 900 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 247-09-06-20

### CONTRAT - ENTRETIEN ET INSPECTION DE BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le service d'entretien et d'inspection des bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin  
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le service d'entretien et d'inspection des bornes d'incendie au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Nordikeau inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 248-09-06-20

### CONTRAT - GESTION ET ENTRETIEN DE BACS ROULANTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la gestion et l'entretien de bacs roulants;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la gestion et l'entretien de bacs roulants au plus bas soumissionnaire conforme, soit **USD Global inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 249-09-06-20

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'OPÉRATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE LAC-À-LA-PÊCHE

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture de produits chimiques pour l'opération de l'usine de traitement d'eau potable Lac-à-la-Pêche octroyé par la résolution R 250-09-07-19;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour une période supplémentaire de 6 mois, du contrat de fourniture de produits chimiques pour l'opération de l'usine de traitement d'eau potable Lac-à-la-Pêche, intervenu avec **Kemira Water Solutions Canada inc.** pour les lots 2, 8 et 11, **Les Produits chimiques ERPAC inc.** pour les lots 5 et 10, **Univar Canada Itée** pour les lots 1, 3, 4, 6 et 7, de la manière suivante :

Prix selon le contrat initial plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, soit 2,2 %, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 250-09-06-20

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE CHARBON ACTIF EN POUVRE POUR L'OPÉRATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE LAC-À-LA-PÊCHE

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture et livraison de charbon actif en poudre pour l'opération de l'usine de traitement d'eau potable Lac-à-la-Pêche octroyé par la résolution R 291-20-08-19;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour une période supplémentaire de 6 mois, du contrat de fourniture et livraison de charbon actif en poudre pour l'opération de l'usine de traitement d'eau potable Lac-à-la-Pêche, intervenu avec **Brenntag Canada inc.** de la manière suivante :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Prix selon le contrat initial plus l'I.P.C. de la moyenne de l'année précédente, soit 2,2 %, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 251-09-06-20

### **REJET DES SOUMISSIONS - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET MISE AUX NORMES – ARÉNA ÉMILE-BÉDARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour le remplacement du système de réfrigération et la mise aux normes à l'aréna Émile-Bédard;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis se sont avérés plus élevés que les coûts estimés de même que le budget prévu à cette fin;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, toutes les soumissions déposées en regard de l'appel d'offres concernant le remplacement du système de réfrigération et la mise aux normes à l'aréna Émile-Bédard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 252-09-06-20

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-653 - CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AUTOASSURANCE**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-653 créant une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'autoassurance, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 253-09-06-20

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-654 - PROGRAMME D'AIDE AUX PARTICULIERS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Claude Grenier donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-654 établissant un programme d'aide aux particuliers en matière environnementale, et, de plus, dépose le projet de règlement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 254-09-06-20

### **ADOPTION - RÈGLEMENT SH-646 - EMPRUNT 200 000 \$ - HONORAIRES PROFESSIONNELS ET ACQUISITIONS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée, son coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-646 décrétant un emprunt et une dépense de 200 000 \$ pour engager des honoraires professionnels en ingénierie et l'acquisition d'équipements d'arpentage.*

Que le conseil remplace la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui implique le déplacement de citoyens par une procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre, et ce, pour une période de 15 jours et autorise la greffière à faire publier au préalable un avis à cet effet, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 255-09-06-20

### **ADOPTION - RÈGLEMENT SH-647 - EMPRUNT 295 000 \$ - CHALET DE SERVICE BEAU-RIVAGE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée, son coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-647 décrétant un emprunt et une dépense de 295 000 \$ pour la reconstruction du chalet de service Beau-Rivage.*

Que le conseil remplace la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui implique le déplacement de citoyens par une procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre, et ce, pour une période de 15 jours et autorise la greffière à faire publier au préalable un avis à cet effet, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 256-09-06-20

### ADOPTION - RÈGLEMENT SH-648 - EMPRUNT 113 400 \$ - RÉFECTION DE TERRAINS DE TENNIS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée, son coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-648 décrétant un emprunt et une dépense de 113 400 \$ pour la réfection de terrains de tennis.*

Que le conseil remplace la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui implique le déplacement de citoyens par une procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre, et ce, pour une période de 15 jours et autorise la greffière à faire publier au préalable un avis à cet effet, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Shawinigan

R 257-09-06-20

**ADOPTION - RÈGLEMENT SH-650 - EMPRUNT 364 000 \$-  
AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE - RUE TRUDEL**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée, son coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-650 décrétant un emprunt et une dépense de 364 000 \$ pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle en bordure de la rue Trudel.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 258-09-06-20

**ADOPTION - RÈGLEMENT SH-651 - EMPRUNT 2 000 000 \$-  
AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE - ENTRE  
L'AVENUE CHAHOON ET LE BOULEVARD HUBERT-BIERMANS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée, son coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-651 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre l'avenue Chahoon et le boulevard Hubert-Biermans.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Shawinigan

R 259-09-06-20

**ADOPTION - RÈGLEMENT SH-652 - EMPRUNT 1 841 000 \$-  
AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE ET  
RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES HÊTRES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée, son coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-652 décrétant un emprunt et une dépense de 1 841 000 \$ pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle et le réaménagement du boulevard des Hêtres.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 260-09-06-20

**ADOPTION - PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENTRETIEN ET  
L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS**

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'équité entre les citoyens ayant des propriétés situées sur des chemins privés, la Ville désire établir un programme d'aide pour l'entretien et l'amélioration de leur chemin;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à établir plus précisément le mode de calcul de cette aide ainsi que les critères servant à déterminer l'admissibilité en fonction du type de chemin;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel

Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte le programme de soutien pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 261-09-06-20

### MESURE NON RÉGLEMENTAIRE - OCCUPATION ET AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de cette loi prévoit qu'en outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et du développement économique et qu'elle peut adopter toute mesure non réglementaire dans ces domaines et que l'article 92.1 l'autorise à accorder toute aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement général SH-1, le conseil peut par résolution établir des voies réservées aux catégories de véhicules routiers qu'il détermine, des voies cyclables, des voies piétonnières et des voies à sens unique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut également permettre l'utilisation des places publiques de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a autorisé la levée de l'interdiction d'activités pour les restaurants, sous réserve de diverses conditions visant à respecter les consignes de la Direction de la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite supporter ses restaurateurs en leur permettant d'occuper l'espace public pour agrandir leur terrasse et ainsi respecter les règles de distanciation sociale;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux a accordé les autorisations nécessaires afin que la vente d'alcool puisse se faire dans ces espaces publics pour 2 zones prédéterminées sur le territoire de la Ville;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil décrète les portions de rues suivantes, comme voies piétonnières et autorise leur fermeture à des fins de circulation par des véhicules :

- 1° l'avenue Mercier, entre la 4<sup>e</sup> rue de la Pointe et la ruelle accessible via la 5<sup>e</sup> rue de la Pointe, la ruelle demeurant ouverte selon le plan déposé pour la zone 1;
- 2° l'avenue Tamarac, entre la 4<sup>e</sup> rue de la Pointe et la 5<sup>e</sup> rue de la Pointe, la ruelle demeurant ouverte selon le plan déposé pour la zone 1;
- 3° l'avenue Willow ainsi que la ruelle Wilson, selon le plan déposé pour la zone 2;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

et que ces espaces publics soient occupés et aménagés par les restaurateurs visés par le permis délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre de ce projet, lesquels sont assujettis aux règles applicables aux empiètements sur les trottoirs;

Que le Conseil autorise également les restaurateurs visés par le permis délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre de ce projet, à occuper et aménager les espaces publics de la place du Marché selon le plan déposé pour la zone 1;

Que cette autorisation soit valide pour la période du 15 juin au 14 octobre 2020;

Que les installations prévues soient temporaires et conformes aux normes en matière de sécurité et de manière à être enlevées en cas d'urgence;

Que le présent décret ne dispense pas les commerçants à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 262-09-06-20

### DÉSIGNATION - POSTE DE LAVAGE DE BATEAUX

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur sur le lavage des bateaux;

CONSIDÉRANT le plan directeur de l'eau du lac des Piles;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil désigne l'entreprise suivante à opérer un poste de lavage de bateaux dûment autorisé et à délivrer les certificats de lavage, conformément au titre 10 du Règlement général SH-1, à savoir :

- Maximum Location, 2850, rue des Apprentis.

Que la direction du Service de l'aménagement du territoire soit autorisée à signer une entente à l'égard de ce service et visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 263-09-06-20

### VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser, à différents bénéficiaires aux fins des programmes ci-après, la somme totale de 496 879,40 \$ répartie de la manière suivante :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Programme d'adaptation de domicile                             | 51 374,93 \$;  |
| - Programme Rénovation Québec                                    | 230 443,98 \$; |
| - Programme pour les résidences endommagées<br>par la pyrrhotite | 213 371,25 \$; |
| - Programme RénoRégion   | 1 689,24 \$.   |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 7 juillet 2020 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 22 juin 2020, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

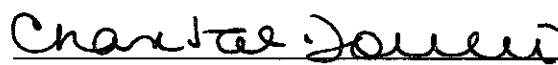
Au terme de la séance, les personnes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 57.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
Michel Angers  
Maire

  
Me Chantal Doucet  
Greffière